



Version électronique
disponible sur le site web
de la municipalité
stferdinand.ca



Lors des feux d'artifice du 4 juillet

02 Nouvelles municipales

05 À savoir

09 Les belles histoires du maire d'en haut

11 Les loisirs

12 Calendrier



Nouvelles municipales

Par Suzanne Aubre, conseillère du district 6

SOMMAIRE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

1. Demandes de dérogations mineures et d'usage conditionnel:
 - a) La demande soumise par Claude Fréchette et localisée au 123, rue des Prés-Fleuris a été acceptée.
 - b) La demande soumise par Stéphane Guillemette et localisée au 348, rang 6 a été acceptée.
 - c) La demande d'usage conditionnel pour une résidence de tourisme en zone de villégiature soumise par David Côté et Kim Lamontagne et localisée au 6413 route Domaine-du-Lac a été acceptée.
2. Prolongation – modification du taux d'intérêt: Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, la municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt, il a été résolu que le taux d'intérêt sur toute taxe exigible et impayée à ce jour soit de 0% par an jusqu'au 2 octobre 2020.
3. Il a été résolu d'engager Sarah Chandonner comme animatrice au camp de jour (à titre de remplaçante), du 25 juin au 14 août 2020.
4. Le conseil a approuvé les propositions de Style Métal Inc. pour:
 - a) La fabrication de 2 arches en acier pour le Jardin du Presbytère au coût de 1900 \$ chacune.
 - b) La restauration des rampes des pentes douces au Parc du Versant du Lac au montant de 21 040.43\$ (taxes incluses).
 - c) La restauration de l'escalier et du balcon derrière le bureau municipal et la restauration des deux colonnes et de la rampe à l'entrée de la Caisse au montant de 2 780\$ (taxes en sus)
5. Maison des aînés: Il a été résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand demande à la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, madame Marguerite Blais, et à la ministre de la Santé et des services sociaux, madame Danielle McCann, d'évaluer sérieusement la construction d'une Maison des Aînés à Saint-Ferdinand. Il a de plus été résolu de demander l'appui du conseil des maires de la MRC de L'Érable pour ce projet.

SOMMAIRE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

1. Réfection des routes:
 - a) Pour le Chemin Gosford Nord (segments 66, 67 et 68), le conseil a résolu d'accorder le contrat à Sintra Inc. et ce,

au prix de 953 142.75\$ (taxes incluses).
Les travaux sont prévus pour cet été.

- b) Pour la Côte de l'Église (segment 77) le conseil a résolu d'accorder le contrat à Constructions de l'Amiante, au prix de 746,567.72\$ (taxes incluses).
2. Considérant que la MRC de L'Érable a proposé de nouvelles modalités pour une entente au sujet du service d'ingénierie, il a été résolu d'accepter le non-renouvellement de l'entente en cours avec la MRC de l'Érable pour la fourniture du service d'ingénierie et de ne pas signer la nouvelle entente proposée par la MRC.
3. Le conseil a résolu d'acheter de Dubois et Frères Inc. un camion 2017 GMC Sierra 2500HD SLE cabine multiplace au montant de 47 363.95\$.
4. Le conseil a mandaté le directeur général Dominic Doucet et le conseiller municipal Pierre-Alexandre Simoneau pour communiquer avec Éoliennes de l'Érable pour faire une demande de commandite pour un projet municipal.

SOMMAIRE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

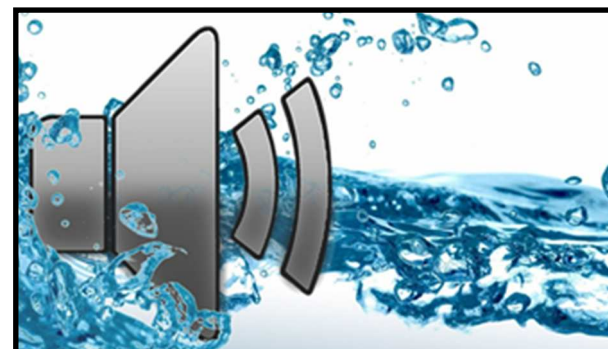
1. Il a été adopté d'engager Evelyne Dubois comme animatrice au camp de jour pour une période de 8 semaines, soit du 25 juin au 14 août 2020.
2. Dérogations mineures:
 - a) Le conseil a résolu d'accepter la demande de dérogation mineure soumise par Roland Arsenault et localisée au 6082, 8e rue Domaine-du-Lac pour l'implantation d'une résidence

dans la marge de recul.

- b) Le conseil a accepté la demande de dérogation mineure soumise par Gaston Blondeau et localisée au 4283, route Domaine-du-Lac pour l'implantation d'une résidence dans la marge de recul.
- c) Le conseil a suspendu la demande de dérogation mineure pour le rallongement d'un quai soumise par Martial Charest et Johanne St-Pierre et localisée au 6282, route Domaine-du-Lac pour permettre l'étude de détails supplémentaires.
3. Sylvie Gingras a été nommée maire suppléant de la municipalité de Saint-Ferdinand pour les huit prochains mois, soit de juillet 2020 à février 2021 inclusivement.
4. Le conseil a résolu de vendre à Gardner Fournitures Industrielles Inc. le lot numéro 525-1-2-7 au cadastre officiel du Canton d'Halifax, que cette vente soit faite sans garantie légale et que cette vente soit faite au prix de 30 337\$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu.
5. Le conseil a accordé le contrat pour les travaux d'installation d'équipements de traitement d'eaux usées domestiques pour 537, 541 et 543 route de Vianney à Excavation Coulombe Inc. et ce, au prix de 96 280.07\$ (taxes incluses).
6. Il a été résolu de retenir les services de Lemay Côté architectes Inc. pour effectuer un bilan de santé du presbytère situé au 609, rue Principale au montant de 6 795\$ (taxes en sus).

POLLUTION PAR LE BRUIT – UN PEU DE 20 MINUTES AVEC UN MASQUE OU DEUX SEMAINES À L'HÔPITAL?

On le sait, le bruit sur l'eau porte beaucoup plus loin. Ceux qui font des sports tractés (ski nautique, bateau de wake, etc) tôt le matin ou après souper devraient avoir en tête que le bruit des moteurs est déjà dérangeant à 9h00 ou 19h00, mais que, lorsqu'en plus on ajoute une musique très forte amplifiée par des hauts parleurs pour tonitruer pour les riverains. On demande donc d'y penser avant de mettre vos haut-parleurs à fond en caisse. Baissez le volume, ou encore, fermez le son avant 11h00 ou après 18h00. La solution idéale? Munissez le chauffeur et le skieur d'un *Bluetooth* pour que chacun puisse profiter de la musique à son gré et au volume qu'il désire, tout en respectant les autres. Un peu de civisme svp!



**URGENCE
VOIRIE!**

LE NUMÉRO DE GARDE POUR LA
VOIRIE EST LE
(418) 332-5941

**VOS CONSEILLERS MUNICIPAUX ET LES
COMITÉS DANS LESQUELS ILS ŒUVRENT**

Yves Charlebois, Maire
✉ ycharlebois@stferdinand.ca
Communications

Pierre-Alexandre Simoneau,
Conseiller du district 4
✉ pasim_44@hotmail.com
Comité loisirs et culture

Clémence Nadeau, Conseillère
du district 1
✉ cnado24@gmail.com
Administratif, Suivi du plan
stratégique, Comité de
développement et promotion
économique, Suivi du projet
éolien de l'Érable et Comité
loisirs et culture

Sylvie Gingras,
Conseillère du district 5
✉ sgingras63@hotmail.ca
Comité de gestion du lac,
Administratif et Suivi du plan
stratégique

Jean-Claude Gagnon,
Conseiller du district 2
✉ jcagnon@stferdinand.ca
Voirie

Suzanne Aubre,
Conseillère du district 6
✉ aubresuzanne@gmail.com
Communications, Suivi du plan
stratégique et Comité de
gestion du lac

Jean-Paul Pelletier,
Conseiller du district 3
✉ jppelletier@stferdinand.ca
Voirie et Suivi du projet éolien
de l'Érable

**ÉCOCENTRE
OUVERT**

Mercredi: 12h à 17h
Vendredi: 11h à 17h
Samedi: 9h à 17h
Dimanche: 9h à 13h

Popote roulante



Le Centre d'action bénévole de l'Érable offre des mets réfrigérés et mets à texture adaptée aux personnes admissibles, le tout livré chaque semaine à domicile.

Pour plus d'informations, téléphonez au (819) 362-6898.



Besoin d'un transport pour un
rendez-vous médical?

Le Centre d'action bénévole de l'Érable offre également le transport pour tout rendez-vous d'ordre médical en région ou à l'extérieur.

Pour plus d'informations, téléphonez au (819) 362-6898.

**MUNICIPALITÉ DE
ST-FERDINAND**

375, rue Principale, Saint-Ferdinand, QC, G0N 1N0

HEURES D'OUVERTURE
Lundi: 9h à 12h / 13h à 16h45
Mardi au jeudi: 8h à 12h / 13h à 16h45
Vendredi: 8h à 12h

(418) 428-3480
(418) 428-9724 (télécopieur)

✉ info@stferdinand.ca

www.stferdinand.ca

Municipalité et loisirs Saint-Ferdinand

Municipalite.StFerdinand

**PROCHAINE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi le 3 août
19h
821, rue Principale

BIBLIOTHÈQUE ONIL-GARNEAU

La bibliothèque est ouverte sans rendez-vous. Les usagers ont accès aux livres dans les rayons, mais une distance de deux mètres doit être respectée avec les autres usagers et le personnel de la bibliothèque. Le port du couvre-visage est également obligatoire.

Horaires estivaux
Lundi: 16h à 20h
Mardi: 13h à 16h
Mercredi: 16h à 20h

Contact
(418) 428-9607
biblietcie.ca/biblio/bibliotheque-de-saint-ferdinand-onil-garneau
Ami de la Bibliothèque Onil-Garneau

Wifi disponible sur place

Le Ferdinois

Ce journal municipal est publié par la municipalité de Saint-Ferdinand et est distribué gratuitement à tous les foyers de la municipalité. Sa rédaction est faite en collaboration avec les responsables des services municipaux concernés.

- Responsables du journal: Suzanne Aubre et Yves Charlebois
- Conception et mise en page: Coralie Charpentier
- Tirage: 1 000 copies
- Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
- Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada



RAPPEL AMICAL

TAXE MUNICIPALE

Le premier versement est échu depuis le 2 juillet. Une remise serait appréciée. Merci!

La municipalité suspendra l'application des taux d'intérêt jusqu'en octobre 2020 pour les montants qui ne pourront être payés lors du versement des mois d'avril et de juillet de la taxe municipale. La municipalité compte sur la collaboration des contribuables qui ne se trouvent pas dans une situation précaire pour qu'ils paient leur dû.

LAVAGE DES EMBARCATIONS



Inspecter

tout ce qui a touché à l'eau et retirer tous les organismes qui y sont accrochés



Vider

et drainer toute eau qui peut se trouver dans l'équipement (bottes, filets, glacières, etc.). Vider l'eau qui pourrait se trouver à bord avant de partir



Nettoyer

et sécher tous les équipements



Répéter

l'opération après chaque visite d'un nouveau plan d'eau

RETOUR DU CONCOURS MAISONS FLEURIES 🌸

La municipalité est fière de relancer le concours d'embellissement horticole «Maisons fleuries» en lien avec son adhésion aux Fleurons du Québec en 2019. En adhérant à ce programme, la municipalité s'engageait dans un processus d'amélioration continu du cadre de vie de ses concitoyens et cherchait à mobiliser la population autour d'un projet commun d'embellissement du paysage. Ce concours invite donc les citoyens de la municipalité à embellir et fleurir leur résidence.

Rappelons que la municipalité de Saint-Ferdinand avait obtenu 3 fleurons sur 5 pour sa première année de participation aux Fleurons du Québec. Par ce concours, nous espérons encourager les citoyens à participer à cet effort d'embellissement!

Pour participer, vous devez :

1. Prendre une photo de votre maison fleurie
2. Nous la faire parvenir par **courriel** à info@stferdinand.ca **avant le 4 août 2020** en nous précisant **votre nom** et **votre adresse**.

*Trois photos maximum seront acceptées par participants

Les photos reçues seront ajoutées sur la page Facebook de la municipalité, dans un album à cet effet. Nous inviterons alors le public à regarder les photos et à aimer ses favorites. Vous aurez jusqu'au 10 août 2020 pour voter pour vos maisons fleuries préférées en mettant la mention «J'aime».

L'auteur(e) de la photo, soit le propriétaire ou le locataire de la maison fleurie, qui aura le plus de votes se méritera un chèque-cadeau de 100\$ de la Jardinerie Fortier. Deux autres gagnants seront sélectionnés de façon aléatoire et se mériteront un chèque-cadeau de 50\$ chacun d'une quincaillerie du coin. Les trois gagnants seront annoncés le 11 août 2020 sur Facebook et seront contactés par courriel de façon individuelle.

RAPPEL : RÉGLEMENTATION ENCADRANT LES ROULOTTES

La municipalité de Saint-Ferdinand tient à rappeler certaines dispositions réglementaires encadrant l'installation des roulottes :

1. Le stationnement d'une roulotte ou d'un véhicule récréatif (VR) se déplaçant de façon autonome à des fins de loisirs est permis seulement dans les zones récréotouristiques (RT) (Voir carte de zonage 2 au www.stferdinand.ca/urbanisme-et-reglements);
2. L'occupation permanente d'une roulotte ou d'un véhicule récréatif (VR) se déplaçant de façon autonome, est interdite.

Quiconque contrevient au présent règlement est passible d'une amende minimum de 500\$ mais n'excèdent pas 1 000\$ avec ou sans frais. Si l'infraction est continue, le délinquant sera présumé commettre autant d'infractions qu'il y a de jours dans la durée de ladite infraction. Merci de votre collaboration et de votre compréhension!

🚫 AVIS D'INTERDICTION D'ARROSAGE DES PELOUSES ET AUTRES BESOINS NON ESSENTIELS

En raison de l'épisode de chaleur qui sévit dans la région, le réservoir d'eau potable de la municipalité est rendu à un point critique. Jusqu'à nouvel ordre, il est désormais interdit d'arroser les pelouses, arbres, arbustes et de procéder au remplissage des piscines, ainsi que de laver les véhicules ou d'utiliser de l'eau à l'extérieur, peu importe la raison. L'arrosage manuel des plantes, du potager et des autres végétaux est toutefois autorisé. Quiconque qui contrevient au présent avis commet une infraction qui est passible d'une amende variant de 100\$ à 300\$ pour la première infraction. Si l'infraction est continue, le délinquant sera présumé commettre autant d'infractions qu'il y a de jours dans la durée de ladite infraction.

Merci de votre compréhension!

RAPPEL: L'IMPORTANCE DE LA VESTE DE FLOTTAISON INDIVIDUELLE (VFI)

Nous désirons vous rappeler que selon la loi, il doit y avoir un dispositif de flottaison en bon état pour chaque personne à bord d'une embarcation. **Cela s'applique même aux embarcations non motorisées** telles que la planche à pagaie (paddleboard), kayak, canot, pédalo, etc. En date du 16 juillet 2020, la Société de sauvetage a recensé 48 noyades pour l'année 2020 comparativement à 35 à pareille date en 2019. Rappelons également que 81% des personnes qui se sont noyées depuis les dernières années ne portaient pas leur VFI.

EXIGENCES MINIMALES EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ SELON LE TYPE ET LA LONGUEUR DE L'EMBARCATION				
TYPE ET LONGUEUR DE L'EMBARCATION	DISPOSITIFS DE SAUVETAGE INDIVIDUELS	SIGNAUX VISUELS	ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DE BÂTIMENT	ÉQUIPEMENT DE NAVIGATION
<ul style="list-style-type: none"> • Pédalos • Vélos nautiques • Planches à pagaie • Kayaks à coque fermée et à habitacle ouvert 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un (1) gilet de sauvetage ou VFI pour chaque personne à bord* 2. Un (1) dispositif de remontée à bord (voir remarque 1) 3. Une (1) ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m (49 pi 3 po) de longueur 	<p>Si l'embarcation mesure plus de 6 m</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Une (1) lampe de poche étanche 5. Six (6) fusées de détresse de type A, B, C ou D, dont au plus deux (2) peuvent être de type D (voir remarque 2) 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Une (1) écope OU une pompe de cale manuelle (voir remarque 3) OU des dispositifs de pompage de cale 	<ol style="list-style-type: none"> 7. Un (1) dispositif ou appareil de signalisation sonore 8. Des feux de navigation (voir remarque 4) 9. Un (1) compas magnétique (voir remarque 5) 10. Un (1) réflecteur radar (voir remarque 6)
<p>*Si toutes les personnes à bord portent un gilet de sauvetage ou un VFI de la taille appropriée, vous devez seulement avoir à bord :</p> <ul style="list-style-type: none"> . 1) un dispositif de signalisation sonore; . 2) une lampe de poche étanche si l'embarcation est utilisée après le coucher du soleil ou avant son lever, ou en période de visibilité restreinte. 				
<ul style="list-style-type: none"> • Canots • Kayaks • Embarcations à rames • Yoles • Autres embarcations à propulsion humaine 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un (1) gilet de sauvetage ou VFI pour chaque personne à bord 2. Un (1) dispositif de remontée à bord (voir remarque 1) 3. Une (1) ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m (49 pi 3 po) de longueur 	<p>Si l'embarcation mesure plus de 6 m</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Une (1) lampe de poche étanche 5. Six (6) fusées de détresse de type A, B, C ou D, dont au plus deux (2) peuvent être de type D (voir remarque 2) 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Une (1) écope OU une pompe de cale manuelle (voir remarque 3) OU des dispositifs de pompage de cale 	<ol style="list-style-type: none"> 7. Un (1) dispositif ou appareil de signalisation sonore 8. Des feux de navigation (voir remarque 4) 9. Un (1) compas magnétique (voir remarque 5) 10. Un (1) réflecteur radar (voir remarque 6)
<p>*Si toutes les personnes à bord portent un gilet de sauvetage ou un VFI de la taille appropriée, vous devez seulement avoir à bord :</p> <ul style="list-style-type: none"> . 1) un dispositif de signalisation sonore; . 2) une lampe de poche étanche si l'embarcation est utilisée après le coucher du soleil ou avant son lever, ou en période de visibilité restreinte. 				
<p>REMARQUE : Les VFI ou les gilets de sauvetage munis d'un dispositif de gonflage automatique ne sont pas recommandés.</p>				

Source: Guide de sécurité nautique Transports Canada (nous conseillons à tous les plaisanciers de prendre connaissance de ce guide.)



Les belles histoires du maire d'en haut

Par Yves Charlebois

En cette période de sécheresse, voici comment fonctionne l'approvisionnement en eau potable. À Saint-Ferdinand, nous avons deux réseaux d'aqueduc. Pour le village, l'approvisionnement en eau est situé sur la route Larochelle à Irlande, qui est acheminée quatre kilomètres plus loin au réservoir



Voici la canalisation qui reçoit les sources sur la route Larochelle.

Ce réservoir contient 500 000 gallons (2 272 950 litres). Actuellement, nous sommes dans l'impossibilité d'avoir plus de 300 000 gallons (1 363 770 litres) en raison de la sécheresse, parce qu'il n'y rentre pas suffisamment d'eau par rapport à la consommation. En temps normal, le réservoir est toujours plein. La consommation quotidienne du village est d'environ 80 000 gallons (1 727 442 litres). En cas d'incendie, nous pourrions manquer d'eau mais nous avons le lac William en réserve...

Saviez-vous que, 365 jours par année, il y a un responsable de la Municipalité qui est là chaque matin pour vérifier l'eau potable? Il s'assure que l'eau contient un bon taux de

chlore pour la désinfection en milligramme par litre d'eau, que le pH est normal (taux d'acidité) et vérifier que sa turbidité respecte les normes environnementales.

Tous les lundis, des échantillons prélevés à quelques endroits au village sont envoyés au laboratoire Environnex de Québec qui analyse l'eau et envoie les résultats au ministère de l'Environnement et à la Municipalité. Advenant un problème, nous sommes immédiatement avisés de prendre des mesures, comme d'exiger de faire bouillir l'eau avant la consommation.

Nous avons les mêmes exigences pour le réseau du secteur Vianney avec des inspections chaque matin et un test de chloration. La consommation est d'environ 1200 gallons (5455 litres) par jour. L'eau provient d'un puits artésien situé à proximité.

La température de l'eau en été est entre 12 et 13 degrés. Au mois de mars, elle se maintient à 4 ou 5 degrés (soit la plus froide de l'année) en raison de la température du sol vers la fin de l'hiver.



Ce tableau électronique indique l'entrée et la sortie de l'eau du réservoir, le taux de chlore et le pH.



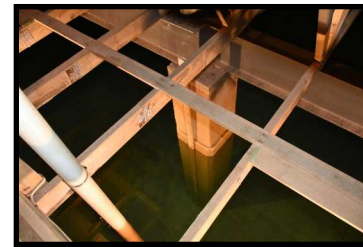
Un test de chloration à l'aqueduc de Vianney.



Le système de chloration au réservoir.

L'eau de l'hôpital

Depuis une dizaine d'années, la Municipalité est propriétaire des sources et des réservoirs de l'ancien hôpital, qui se trouvent dans la forêt en pleine montagne du 4e Rang. Pour donner une idée, le réservoir du 6e Rang contient 500 000 gallons et ceux de l'ancien hôpital totalisent 1 700 000 gallons. Ici, nous parlons de réserve, sans compter ce que les sources peuvent fournir à chaque heure.



L'intérieur du réservoir du 6e Rang.

Dans les prochains mois, nous débuterons le travail à rendre les réserves de l'ancien hôpital conformes aux exigences du ministère de l'Environnement. Cette eau pourra alors être acheminée dans le réseau d'aqueduc municipal. Avec cet ajout, le risque de manquer d'eau sera faible.

Actuellement, cette réserve sert uniquement

à alimenter la buanderie et aussi, en cas de pénurie, une partie du village comme présentement. Mais cette eau n'est pas considérée présentement comme potable, car elle ne passe pas par un système de désinfection et d'analyse.

Dernier détail, la Municipalité de Saint-Ferdinand possède la technologie dernier cri. Le volume d'eau qui rentre et qui sort du réservoir, et le taux de chlore sont enregistrés 24 heures par jour dans un système informatique. Les responsables des eaux ont ces données en tout temps dans leur téléphone intelligent.

Par exemple, si l'un d'eux est au restaurant à Québec, il est en mesure de savoir et ce, à distance, si une borne fontaine est ouverte, car le volume d'eau sortant est anormal. Ces données sont également accessibles pour le ministère de l'Environnement.

Travaux et spectacles

La réfection du chemin Gosford va se faire à la fin du mois d'août au lieu de la fin juillet. Ce report va permettre de faire les travaux en même temps que sur cette même route du côté de Saint-Pierre-Baptiste. Bref, il y aura des travaux en une seule période.

Le samedi 22 août en après-midi, nous allons avoir un spectacle musical sur le lac à partir d'une scène flottante. John Jed et ses musiciens seront en spectacle, dont Luc Girard à la batterie. Cette prestation, qui est sans frais pour la Municipalité, est rendue possible grâce à la participation financière des Industries Fournier et de son président Harold Roy, un fier riverain du lac William.

Sur ce, bon été. Pour me joindre, c'est au 418-428-9569, par Messenger à mon nom et par courriel : ycharlebois@stferdinand.ca.

Les loisirs



Marché PUBLIC

MANGEZ LOCAL ET DE SAISON | PLUS DE 15 EXPOSANTS

📅 27 JUIN AU 29 AOÛT

🕒 9H À 12H

📍 BELVÉDÈRE DE LA MARINA



ST-FERDINAND
OFFRE D'EMPLOI

Arbitre et marqueur pour le softball

Pour plus d'informations ou pour postuler, contactez Steve Moore au 418 428-3428

Nourriture à partager!



Incroyables comestibles
SAINT-FERDINAND

Ne soyez pas gênés de venir récolter les légumes et fines herbes qui sont prêts, sinon ils risquent de se gaspiller... Ce serait le contraire de l'objectif de la création de ces bacs qui vise à créer une abondance gratuite de nourriture à partager pour tous!

LA TOURNÉE « C'EST SHOW SUR L'EAU »

DÉBARQUE À SAINT-FERDINAND LE 22 AOÛT PROCHAIN!

DE 13H À 17H, LE GROUPE JOHN JED AND THE BOYS ROUND HERE ET DJ DUBIE SERONT EN PERFORMANCE SUR LE LAC WILLIAM

Calendrier

Activités et événements à venir

AOÛT 2020

Prenez note que vu les circonstances actuelles, les activités prévues à ce calendrier peuvent être annulées ou reportées.

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
						1  9h à 12h - Marché Public - Belvédère
2	3  19h - Séance du conseil - Salle du conseil	4	5	6	7	8  9h à 12h - Marché Public - Belvédère
9	10	11	12	13	14	15  9h à 12h - Marché Public - Belvédère
16	17	18	19	20	21	22  9h à 12h - Marché Public - Belvédère C'est show sur l'eau - 13h à 17h - Lac William
23	24	25  19h - Réunion régulière - Salle du conseil	26	27	28	29  9h à 12h - Marché Public - Belvédère
30	31					